



# Fiche signalétique

Date d'émission : 29-nov.-2018

Date de révision : 14-déc.-2018

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit

**QualiPro Propiconazole 14.3 ME**

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité ADAMA-280

Numéro(s) d'enregistrement  
N° ID/ONU

Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 28797  
UN3082

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Pesticide.

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300-191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite INFOTRAC:1-800-535-5053 (Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International) Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA. Voir la section 15 pour plus d'informations. Ce produit a été classé selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Norme américaine de communication des dangers (HCS 2012).

**Aspect** Effacer liquide ambré

**État physique** Liquide

**Odeur** Solvant léger

### Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

### Mot indicateur

**Attention**

### Mentions de danger

Nocif par inhalation  
Provoque une irritation cutanée  
Peut provoquer une allergie cutanée



### **Conseils de prudence - Prévention**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail  
 Porter des gants de protection  
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

### **Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

### **Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

### **Autres dangers**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

## **3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Propiconazole [1-[2-(2,4-Dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]-methyl-1H-1,2,4,-triazole]	60207-90-1	14.3

Si Nom chimique / CAS est "propriétaire" et / ou Poids-% est répertorié comme un éventail, l'identité chimique spécifique et / ou le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

## **4. PREMIERS SOINS**

### **Description des premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	Apportez avec vous le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour

obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avalier. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

### **Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes** Nocif par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Notes au médecin** Il n'y a pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **Agents extincteurs appropriés**

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

**Moyens d'extinction inappropriés** Non déterminé.

### **Dangers spécifiques du produit**

Aucun danger particulier connu.

### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Pour les intervenants d'urgence** Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

### **Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Observez strictement toutes les précautions pour manipuler et utiliser ce produit. Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les réserves d'eau. Évitez de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des produits cosmétiques dans les zones où il est possible que le produit soit exposé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser un équipement de protection individuel si nécessaire. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

<b>Conditions d'entreposage</b>	Stocker dans le récipient d'origine dans un endroit bien ventilé, frais, sec et sécurisé. Expédier et stocker à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou des semences. Garder les contenants bien fermés.
<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives relatives à l'exposition** Aucune limite d'exposition pour noter ingrédient (s)

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures d'ingénierie** Veuillez vous référer à l'étiquette du produit. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de procédé, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou réglementaires.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de protection hermétiques.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Gants en plastique ou en caoutchouc.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.
<b>Considérations générales sur l'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Odeur</b>	Solvant léger
<b>Aspect</b>	Effacer liquide ambré	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Ambre		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	5.6-6.0	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé	
<b>Point d'éclair</b>	92 °C / 165 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide-Non applicable	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Pas de données disponibles	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Pas de données disponibles	
<b>Pression de vapeur</b>	5.6x10 <sup>-8</sup>	(at 20°C/68°F)
<b>Densité de vapeur</b>	Pas de données disponibles	
<b>Densité relative</b>	1.082	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non déterminé	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Voir la section 12 pour plus d'informations.	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	

<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé
<b>Propriétés explosives</b>	Pas un explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non disponible.

### Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

### Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

### Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

### Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Contact avec les yeux** Éviter le contact avec les yeux.

**Contact avec la peau** Éviter le contact avec la peau.

**Inhalation** Ne pas inhaler.

**Ingestion** Ne pas avaler.

### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Propiconazole [1-[2-(2,4-Dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]-methyl-1H-1,2,4-triazole] 60207-90-1	= 1517 mg/kg ( Rat )	> 4 g/kg ( Rat ) > 6000 mg/kg ( Rabbit )	> 5800 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h = 1264 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Cancérogénicité** Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

### Mesures numériques de la toxicité

**DL50 orale aiguë (Rat):** >3,000 mg/kg  
**LD50 cutanée aiguë (Lapin):** >2,000 mg/kg  
**CL50 d'inhalation aiguë (Rat):** 2.0 mg/L  
**Irritation de l'oeil:** légèrement irritant  
**Irritation cutanée:** modérément irritant  
**Sensibilisation cutanée:** sensibilisateur cutané

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Acute fish toxicity 96-hour LC50 (Leiestomus xanthurus) : 2.6 mg/l  
 Crustacea 48-hour EC50 (Daphnia magna): 10.2 mg/l  
 Birds oral LD50 (Mallard duck): > 2510 mg/kg  
 Bees oral LD50: > 100 µg/bee.

### Persistance/Dégradabilité

Soil DT50 : 29-70 days (propiconazole).

### Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

### Mobilité

Adsorption/Desorption: 382-1789

### Autres effets nocifs

Non déterminé

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

<b>Élimination des déchets</b>	Les fabricants canadiens devraient éliminer les ingrédients actifs non désirés et les contenants conformément à la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et le nettoyage des déversements, contactez le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial..
<b>Emballages contaminés</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Remarque

S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

### DOT

<b>N° ID/ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n °. (Propiconazole)
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui.

### IATA

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n °. (Propiconazole)
<b>Classe (s) de danger relatives au transport</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Polluant marin</b>	Oui

**IMDG**

Numéro ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n °. (Propiconazole)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

**TMD**

N° ID/ONU	UN3082
Nom officiel d'expédition	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n °. (Propiconazole)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Oui

<b>15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION</b>
---

**Inventaires internationaux**

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/E LINC S	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Propiconazole [1-[2-(2,4-Dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]-methyl-1H-1,2,4,-triazole]	X		X	X			X	X

**Légende :**

*TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)*

*LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada*

*EINECS/ELINC S - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées*

*ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon*

*IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine*

*KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée*

*PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines*

*AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)*

**Règlements fédéraux aux États-Unis****CERCLA**

n'est pas applicable

**CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

n'est pas applicable

**États-Unis - Réglementations des États****Proposition 65 de la Californie**

n'est pas applicable.

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

n'est pas applicable

**Numéro d'homologation des pesticides**

Règlement sur les produits antiparasitaires Non. 28797

**Déclaration du produit antiparasitaire**

Ce produit chimique est un produit enregistré par la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes sur le lieu de travail des produits chimiques homologués non-PCPA.

#### Étiquette du produit

ATTENTION  
SENSIBILISANT  
POTENTIEL DE LA PEAU  
IRRITANT PEAU DE PEAU

#### Différence entre la SDS et l'étiquette du produit

	Étiquette du produit	SDS
<b>Mot d'alarme</b>	Mise en garde	Attention
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières / brouillards)	N/A	Nocif si inhalé
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Irritant de la peau	Provoque une irritation de la peau
Sensibilisation cutanée	Sensibilisant cutané potentiel	Peut causer une réaction allergique cutanée

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### NFPA

#### **Risques pour la santé**

Non déterminé

#### **Inflammabilité**

Non déterminé

#### **Instabilité**

Non déterminé

#### **Dangers particuliers**

Non déterminé

#### HMIS

#### **Risques pour la santé**

Non déterminé

#### **Inflammabilité**

Non déterminé

#### **Dangers physiques**

Non déterminé

#### **Protection individuelle**

Non déterminé

**Date d'émission :** 29-nov.-2018  
**Date de révision :** 14-déc.-2018  
**Note de révision:** nouveau format

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**